



Association Massy-Graviers

Association loi de 1901 - n° W9130026312484

<http://notrequartierlesgraviers.hautetfort.com/>

Règlement intérieur du vide-greniers des Graviers du 6 juin 2026

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être complète et accompagnée du règlement.

Les exposants, du fait de la signature de leur demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, les horaires de la manifestation sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ou remboursement.

Les exposants doivent prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols ou détériorations matérielles et être assurés à cet effet. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et sans aucun débris ou invendus. Tout manquement à cette règle entraînera l'encaissement du chèque laissé en caution.

Le stand administratif de l'A.M-G se trouve dans la halle des Graviers.

L'installation des stands aura lieu de **7h30 à 8h30**. L'entrée sur le site se fera par la rue des Ruelles.

Les véhicules doivent avoir quitté le périmètre du vide-greniers à 9h.

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité entre 9h et 17h30. Il n'y aura aucune dérogation pour les retardataires.

Tout emplacement non occupé à 8h45 pourra être attribué à une tierce personne sans dédommagement de l'exposant ayant réservé.

Le démontage des stands aura lieu entre 17h15 et 18h. La sortie aura lieu en sens unique. La rue sera rendue à la circulation publique à 18h30.



Association Massy-Graviers

Association loi de 1901 - n° W9130026312484

massy.graviers@gmail.com

<http://notrequartierlesgraviers.hautetfort.com/>

Inscription au vide-greniers des Graviers du 6 juin 2026

Je soussigné.e

NOM Prénom : .

N° téléphone :

Courriel :

Déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant.e ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du commerce) ;
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321-9 du Code pénal).

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes.

Fait à,

le

Signature